

« ... Ce que vous conjecturez par rapport à l'origine de l'article en cause, ne me paraît pas improbable... Cette riposte m'a laissé froid, d'abord parce qu'elle ne prouve rien contre le livre, ensuite parce qu'elle me semble déloyale. L'anonyme me reproche de n'avoir *pas pris la peine de lire la lettre de l'abbé Gauvreau*, en quoi il se trompe. Mais il n'a pas eu, lui, *le courage* de citer un passage de cette lettre qui vous donnait raison. C'est pourquoi je puis passer tête haute à côté de ses impertinences, sans paraître les entendre. Car je ne pourrais pas supposer que les paroles citées de M. Gauvreau eussent le sens qu'on leur attribue, comme si vous enfonciez une porte ouverte. M. Gauvreau avait écrit : « *Vous avez fait une bonne œuvre, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes* » ; une œuvre inutile, n'est pas une bonne œuvre, et importe peu à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Or, votre œuvre eût été inutile, si le clergé avait été en majeure partie de notre avis, et s'il ne s'y était pas rencontré de contradicteurs. Donc, ou bien M. Gauvreau n'a pas dit ce qu'on a voulu lui faire dire, ou bien M. Gauvreau parle un langage machiavélique, et dit blanc dans une phrase et noir dans l'autre. Je laisse le choix à mon censeur. . . . »

---

### Code canonique et concile du Vatican

---

La *Difesa* de Venise a reçu, de son correspondant romain, l'information suivante :

« Une idée géniale ! Les travaux de codification du droit canonique marchent rondement. Cet homme au tempérament d'acier qu'est Mgr Gasparri, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaire, l'âme de cette commission du Code, s'est mis au travail dès le premier jour avec toutes les forces que lui donnent la compétence et une volonté indomptable. Un de ses collaborateurs, interviewé par moi, m'a dit : « Si l'on continue à s'appliquer à ce travail avec la même ardeur et la même compétence, dans cinq ans on sera en mesure de publier la nouvelle législation disciplinaire ecclésiastique. » Ce sera un vrai triomphe de la science canonique, et de la jeunesse éternelle de l'Eglise non moins que de sa continuelle sollicitude pour les besoins des membres de la